

**MAÎTRE D'OUVRAGE**

Dalkia – Région Sud-Ouest
4 bis, rue Françoise d'Eaubonne
31200 TOULOUSE

RCU Bayonne Prissé**Règlement de consultation****Mission géotechnique en vue de la réalisation d'un forage dirigé
G1, G2-AVP et G2-PRO**

INDICE	MODIFICATIONS DU DOCUMENT	ETABLI PAR	VÉRIFIÉ PAR	DATE
A	Emission initiale	V LOUIS-HONORE	B LOUBSENS	17/09/2025

SOMMAIRE

ARTICLE 1.	Identification du donneur d'ordre	3
1.1.	<i>Nom et adresse du donneur d'ordre</i>	3
1.2.	<i>Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus</i>	3
ARTICLE 2.	Objet du marché	3
2.1.	<i>Intitulé de la consultation donné par l'entité adjudicatrice</i>	3
2.2.	<i>Type de marché</i>	3
2.3.	<i>Allotissement</i>	3
2.4.	<i>Découpage en tranches</i>	3
2.5.	<i>Offre de base</i>	3
2.6.	<i>Variante libres et imposées</i>	3
2.6.1.	<i>Variante libres</i>	3
2.6.2.	<i>Variante imposées</i>	3
2.7.	<i>Réalisation de prestations similaires</i>	3
2.8.	<i>Lieu d'exécution</i>	4
2.9.	<i>Visite</i>	4
ARTICLE 3.	Renseignements d'ordre juridique, économique et financier	4
3.1.	<i>Cautionnement</i>	4
3.2.	<i>Renseignements d'ordre administratif – juridique – financier</i>	4
3.2.1.	<i>Forme juridique que devra revêtir le groupement d'entrepreneurs attributaire du marché (le cas échéant)</i>	4
ARTICLE 4.	Conditions de la consultation	4
4.1.	<i>Type de procédure</i>	4
4.2.	<i>Contenu du dossier remis par l'entité adjudicatrice</i>	4
4.3.	<i>Constitution des dossiers de candidature</i>	5
4.4.	<i>Constitution des dossiers d'offre</i>	5
4.5.	<i>Critères de sélection de l'offre économiquement la plus avantageuse</i>	6
4.6.	<i>Modalités de remise des candidatures et des offres</i>	6
4.6.1.	<i>Date et heure limite de remise des candidatures et offres :</i>	7
4.6.2.	<i>Remise dématérialisée :</i>	7
4.6.3.	<i>Copie de sauvegarde :</i>	7
4.7.	<i>Négociation(s) éventuelles</i>	8
ARTICLE 5.	Autres renseignements	9
5.1.	<i>Pièces à remettre par l'attributaire</i>	9
5.2.	<i>Informations complémentaires - Modifications de détail et compléments apportés au dossier de consultation</i>	9
5.3.	<i>VOIES DE RECOURS</i>	10

ARTICLE 1. IDENTIFICATION DU DONNEUR D'ORDRE

1.1. *Nom et adresse du donneur d'ordre*

Dalkia Région Sud-Ouest
4 bis rue Françoise d'Eaubonne
31200 TOULOUSE

1.2. *Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus*

Marchés Sécurisés

ARTICLE 2. OBJET DU MARCHÉ

2.1. *Intitulé de la consultation donné par l'entité adjudicatrice*

La présente consultation porte la réalisation des missions géotechniques en vue de la réalisation d'un forage dirigé dans le cadre du RCU de Bayonne Prissé, définies dans le CCT.

2.2. *Type de marché*

Marché de services

2.3. *Allotissement*

Sans objet

2.4. *Découpage en tranches*

Sans Objet.

2.5. *Offre de base*

Les candidats qui répondent à la présente consultation sont tenus de remettre une offre de base, qui doit être conforme au dossier de consultation.

Il est néanmoins possible de remettre, sur document séparé, des propositions de modification du Contrat, des Conditions Particulières d'Achat (CPA), ou du Descriptif Techniques. Celles-ci devront être justifiées par l'entreprise. Ce document sera utilisé en cas de négociation, l'entité adjudicatrice restant libre d'accepter ou non ces propositions. Les modifications proposées devront être de portée limitée (respect du cadre global de consultation posé par l'avis de publicité et le dossier de consultation).

2.6. *Variantes libres et imposées*

2.6.1. *Variantes libres*

Les variantes ne sont pas autorisées.

2.6.2. *Variantes imposées*

Aucune variante imposée n'est exigée par l'entité adjudicatrice.

2.7. *Réalisation de prestations similaires*

L'entité adjudicatrice se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché, dans le cadre des dispositions prévues par l'article R2122-7 du code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

2.8. *Lieu d'exécution*

Le lieu d'exécution des services est : Ville de Bayonne

2.9. *Visite*

Sans objet.

ARTICLE 3. RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE ET FINANCIER

3.1. *Cautionnement*

Les dispositions sont définies au Contrat.

3.2. *Renseignements d'ordre administratif – juridique – financier*

3.2.1. *Forme juridique que devra revêtir le groupement d'entrepreneurs attributaire du marché (le cas échéant)*

Il est interdit à un candidat de présenter pour le marché plusieurs offres en agissant à la fois en tant que candidat individuel et/ou en tant que membre de un ou plusieurs groupements.

En cas de groupement, l'entité adjudicatrice impose pour l'exécution du marché la forme :

- d'un groupement conjoint avec solidarité du mandataire

Sauf défaillance de l'un des membres du groupement légalement justifiée auprès de l'entité adjudicatrice, les candidats sont informés que la composition du groupement définie au moment de la candidature ne pourra être modifiée.

ARTICLE 4. CONDITIONS DE LA CONSULTATION

4.1. *Type de procédure*

Marché à procédure adaptée ouverte passé en application de l'article L2123-1 du code de la commande publique.

4.2. *Contenu du dossier remis par l'entité adjudicatrice*

Le dossier de consultation remis par l'entité adjudicatrice comprend les pièces ci-après :

- ❖ **Pièce n°1** : Le présent Règlement de Consultation (RC)
- ❖ **Pièce n°2** : Les Conditions Particulières d'Achats (CPA) et ses 4 annexes
 - Annexe n°1 : Charte santé sécurité
 - Annexe n°2 : Charte éthique
 - Annexe n°3 : Charte du bien facturer
 - Annexe n°4 : Déclaration sur l'honneur
- ❖ **Pièce n°3** : le Cahier des Charges Techniques et ses 4 annexes :
 - Annexe n°1 : Descriptif sommaire des installations
 - Annexe n°2 : PID prévisionnel des installations techniques
 - Annexe n°3 : Planning prévisionnel projet
 - Annexe n°4 : Limites de prestations
- ❖ **Pièce n°4** : La Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF)

- ❖ **Pièce n°5** : Le DC1
- ❖ **Pièce n°6** : Le DC2
- ❖ **Pièce n°7** : Le DC4

Le candidat devra vérifier tous les documents du dossier de consultation des entreprises avant remise de son offre ; il signalera tous les défauts de conception, incompatibilités ou incohérences entre les pièces du marché, et ceci au plus tard lors de la remise de son offre et si cela ne devait être le cas, il devrait alors faire son affaire des modifications ou suppléments afférents.

Par ailleurs, aucune indemnisation ne sera due au titre des études et prestations effectuées par les candidats pour la remise et la négociation éventuelle de leurs offres dans le cadre de la présente procédure, y compris en cas de modification du DCE.

4.3. **Constitution des dossiers de candidature**

Chaque candidat doit remettre les éléments attestant de ses capacités à exécuter le marché tels qu'ils sont indiqués dans l'avis d'appel public à concurrence.

En cas de groupement, les éléments de capacité sont à présenter **par chaque membre du groupement**.

Si un candidat s'appuie sur les capacités d'un sous-traitant pour présenter sa candidature, il doit présenter les capacités du sous-traitant **ainsi qu'une lettre du sous-traitant attestant de la mise à disposition de ses moyens et capacités au candidat en cas d'attribution du marché**.

Le dossier de candidature sera entièrement rédigé en **langue française et exprimé en euros**.

Les documents traduits sont acceptés, étant précisé que la traduction française fera foi.

4.4. **Constitution des dossiers d'offre**

Le dossier d'offre à remettre par le candidat devra comporter les pièces suivantes :

- **Les Conditions Particulières d'Achats (CPA)**, complétées par le candidat concernant les éléments de son offre en format word ainsi qu'en format PDF dûment daté et signé ;
- **La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)** : **obligatoirement selon le modèle transmis par l'entité adjudicatrice** (sous format Excel sans ajout de ligne ni colonne), **ainsi qu'en format PDF** daté et signé par une personne ayant le pouvoir d'engager la société, à défaut, l'offre sera rejetée par l'entité adjudicatrice ;
- **Le Cahier des Charges Techniques (CCT) et ses annexes**, dûment datés et signés ;
- **Le mémoire technique du candidat** limité à **20 pages** et ses annexes, le tout daté et signé, présentant notamment les éléments suivants :

1/ Modalités d'exécution technique :

- Moyens humains et matériels mis à disposition pour assurer les prestations avec indication de la ou de(s) personnes pilote du projet
- Nature des prestations sous-traitées et identité des sous-traitants connus à ce stade
- En cas de groupement d'entreprises, organisation du groupement et moyens mis en œuvre par le mandataire pour garantir la parfaite exécution du marché.
- Méthodologie concernant l'organisation pour garantir la santé et sécurité de l'ensemble des intervenants
- Méthodologie sur la prise en compte des critères environnementaux ainsi que sur la gestion et le suivi des déchets.

2/ Délai d'exécution des prestations:

- calendrier prévisionnel d'intervention
- identification des contraintes susceptibles d'influer sur la réalisation des différentes prestations et pertinence des solutions proposées pour assurer néanmoins le respect du planning
- engagement sur l'optimisation du délai de réalisation des prestations

3/ Questionnaire Santé Sécurité Environnement Dalkia sous format Excel.

Les offres devront parvenir selon la procédure définie à l'article 4.6.2.

Le délai de validité des offres est fixé à 6 mois à compter de la date limite de remise.

Le dossier d'offre sera entièrement rédigé en langue française et exprimé en euros.

Les documents traduits sont acceptés, étant précisé que la traduction française fera foi.

4.5. Critères de sélection de l'offre économiquement la plus avantageuse

Le jugement des offres sera réalisé à partir des critères et pondérations suivants :

- **Le Mémoire technique (40 points)**
 - **Prise en compte du planning (10 points)**
 - **Concordance entre les moyens humains/techniques de l'entreprise et les besoins de la prestation (15 points)**
 - **Méthodologie pour l'exécution des prestations et prise en compte de la sécurité (15 points)**
- **Le prix (60 points)**

En cas de suspicion d'offre anormalement basse, l'Entité Adjudicatrice exige que le candidat justifie le prix ou les coûts proposés dans son offre en application de l'article 60 du décret n°2016-360.

4.6. Modalités de remise des candidatures et des offres

Les candidatures et les offres doivent être déposées sous forme dématérialisée uniquement (obligatoire depuis le 1^{er} octobre 2018).

L'envoi des dossiers par un autre mode électronique que celui décrit ci-dessous ne sera pas pris en compte.

4.6.1. Date et heure limite de remise des candidatures et offres :

Date et heure limites de réception des candidatures et des offres

10 octobre 2025 à 18H00

Les dossiers qui seraient remis après les dates et heures fixées ci-dessus ne seront pas retenus.

4.6.2. Remise dématérialisée :

Les candidatures et les offres dématérialisées devront être déposées sur la plateforme www.marches-securises.fr

Les candidats peuvent utiliser une signature électronique et signer électroniquement les documents. A cet effet les candidats doivent être en possession d'un certificat électronique qui doit être reconnu par la procédure électronique et détenu par une personne ayant capacité à engager le soumissionnaire au titre de la présente consultation.

Il appartient au candidat de disposer d'un système de contrôle des virus informatiques, à jour, et de s'assurer que les fichiers remis sont exempts de virus. Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage sécurisé et sera réputé n'avoir jamais été reçu.

Il est vivement conseillé aux candidats d'effectuer préalablement au dépôt de leur dossier un test de vérification des prérequis de leur système informatique sur la plateforme de dépôt, et de prévoir un délai suffisant pour le téléchargement de leurs documents sur la plateforme.

4.6.3. **Copie de sauvegarde :**

Lorsque le candidat aura transmis son dossier ou document accompagné d'une copie de sauvegarde sur support physique électronique (clé USB) envoyé dans les délais impartis pour la remise des candidatures ou des offres, cette copie, identifiée comme copie de sauvegarde sera placée sous un pli scellé et ne sera ouverte que si :

- La copie de sauvegarde est parvenue dans les délais
- le dossier dématérialisé contient un programme informatique malveillant (ou « virus »)
- le dossier dématérialisé est reçu de façon incomplète, a été réceptionné hors délai ou n'a pas pu être ouvert par l'acheteur, dès lors que l'acheteur dispose d'éléments tangibles montrant que le pli avait commencé à être transmis sur la plateforme avant l'heure de clôture.

Le pli contenant la copie de sauvegarde sera détruit par l'entité adjudicatrice s'il n'est pas ouvert. Le pli cacheté contenant la copie de sauvegarde sera envoyé ou remis à l'adresse suivante et portera les mentions suivantes :

Dalkia Sud-Ouest <u>A l'attention du service Achats</u> 4 bis rue Françoise d'Eaubonne 31 200 Toulouse NOM DU SOUMISSIONNAIRE – INTITULE DE LA CONSULTATION NE PAS OUVRIR – CANDIDATURE ET/OU OFFRE DE MARCHE PUBLIC NE PAS OUVRIR – COPIE DE SAUVEGARDE

4.7. **Négociation(s) éventuelles**

Après réception des offres, l'entité adjudicatrice se réserve la possibilité d'engager une négociation, avec les candidats de son choix, selon la procédure suivante:

i) Sessions de négociation

En fonction de la qualité des offres, l'entité adjudicatrice se réserve le droit soit de tenir des négociations avec tous les candidats ayant remis une offre soit d'interrompre à un stade intermédiaire les négociations

avec un ou plusieurs candidats dont la proposition serait insuffisante, inappropriée ou serait parvenue après la date impérative fixée par l'entité adjudicatrice. Dans cette seconde hypothèse, l'entité adjudicatrice poursuivra alors les négociations avec le ou les autres candidats admis à participer à cette phase des discussions.

ii) Modalités de négociation

La négociation pourra avoir lieu :

- soit par le biais de réunions,
- soit via conférence téléphonique,
- soit par le biais d'échanges écrits par courrier électronique

Concernant les réunions, le candidat sera convoqué par courrier électronique au plus tard 3 jours calendaires avant la date fixée pour la réunion.

La convocation communiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion, le nombre de personnes, les principaux thèmes qui seront abordés et notamment tout ou partie des questions relatives aux offres et/ou tout autre élément que l'entité adjudicatrice jugerait nécessaire au bon déroulement de la réunion.

Le candidat devra à cet effet, confirmer sa venue et indiquer le nom et la fonction des accompagnants.

En aucun cas, les négociations ne pourront conduire les candidats à remettre en cause l'économie générale du projet de contrat figurant dans le dossier de consultation.

A l'issue de chaque séance de négociation et dans le délai qui leur sera imparti, les candidats pourront être invités à remettre un complément à leur offre visant à la préciser, la compléter ou/et la modifier dans le prolongement des discussions abordées lors de la séance de négociation.

L'entité adjudicatrice peut déclarer la procédure sans suite à tout moment.

ARTICLE 5. AUTRES RENSEIGNEMENTS

5.1. Pièces à remettre par l'attributaire

Le candidat auquel il sera envisagé d'attribuer le marché produira, dans un délai fixé par l'entité adjudicatrice :

- a) Les pièces mentionnées aux articles prévus par les articles D.8222-5, D.8254-2, D.8254-4 et D.8254-5 (s'il est domicilié ou établi en France) ou D.8222-7, D.8222-8, D.8254-3 et D.8254-4 du Code du travail (s'il est domicilié ou établi à l'étranger) ; ces pièces devront être fournies tous les six mois jusqu'à la fin d'exécution du marché.
- b) Les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales.

Le candidat établi dans un Etat autre que la France doit produire un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine : lorsqu'un tel certificat n'est pas délivré par le pays concerné, il est remplacé par une déclaration sous serment, ou dans les états où un tel serment n'existe pas par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant l'autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays.

En cas d'intervention d'autres opérateurs économiques (co-traitants,...) ces documents doivent être remis par chacun d'entre eux. Tous les justificatifs mentionnés ci-dessus devront être rédigés ou traduits en français.

5.2. Informations complémentaires - Modifications de détail et compléments apportés au dossier de consultation

Les demandes de renseignements d'ordre administratif comme technique **doivent être transmises uniquement via la plateforme www.marches-securises.fr**

Les questions portant sur la procédure et les documents de la consultation peuvent être posées au minimum 7 jours avant la date limite de remise des offres.

Les réponses aux questions concernant la procédure ou les documents de la consultation sont adressées à tous les candidats au minimum 3 jours avant la date limite de remise des offres..

L'entité adjudicatrice se réserve la possibilité d'apporter des modifications de détail ou des compléments au dossier de consultation, sans que ces derniers ne puissent modifier l'objet même du marché ou être discriminatoires. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié, sans pouvoir émettre aucune réclamation.

Si ces modifications ou compléments sont remis dans un délai supérieur à **2 jours** avant la date limite de réception des candidatures et des offres, le délai de remise sera inchangé.

Si, à l'occasion de l'étude du dossier, la date limite de réception des candidatures et des offres était reportée, la disposition précitée s'appliquera en fonction de cette nouvelle date.

5.3. Voies de recours

Tribunal territorialement compétent : *Tribunal de Grande Instance de Bordeaux*
30 rue des Frères Bonie
CS 11403
33077 BORDEAUX CEDEX
Télécopie : +33 5 47 33 91 88
Téléphone : +33 5 47 33 90 00
En ligne <http://www.justice.gouv.fr/>

Référé précontractuel (susceptible d'être initié depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du contrat) – Articles 1441-1 et suivants du Code de procédure civile et articles 2 et suivants de l'ordonnance n° 2009-515 du 07 mai 2009 relative aux procédures de recours applicables aux contrats de la commande publique.

Référé contractuel (susceptible d'être initié dès la conclusion du contrat et dans un délai de 31 jours suivant la publication au Journal officiel de l'Union européenne d'un avis d'attribution du contrat). En l'absence de la publication d'avis ou de la notification mentionnées à l'alinéa qui précède, la juridiction peut être saisie jusqu'à l'expiration d'un délai de six mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat. – Article 1441-3 et suivants du Code de procédure civile et article 11 et suivants de l'ordonnance n° 2009-515 du 07 mai 2009 relative aux procédures de recours applicables aux contrats de la commande publique.

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Greffe du Tribunal de Grande Instance de BORDEAUX, 30 rue des Frères Bonie, CS 11403, 33077 BORDEAUX CEDEX, Télécopie +33547339188, Téléphone : +33547339000, En ligne <http://www.justice.gouv.fr/>.